

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2015/01/12

19H30

HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

VOTRE PRÉSENCE À 18H

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert - M. Charles Audet - M. Germain Martin

Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau - M. Alain Brochu - M. Patrice Bissonnette

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire

4.- CORRESPONDANCE

4.1 Aucune

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie
5.2 Loisirs
5.3 Incendie
5.4 Urbanisme
5.5 Comité Famille
5.6 Chargée de projet

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

AUCUN

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil des « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 500.\$ et plus

9.- ADMINISTRATION

9.1 Demande au Ministère des Transports pour la substitution des travaux prévus en 2014/2015 ainsi que le remboursement de l'aide financière confirmée dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier
9.2 Démission de M. Éric Bellavance comme pompier volontaire – Service des incendies
9.3 Autorisation de signature de l'entente relative à l'organisation d'un Service de protection contre l'incendie pour la municipalité de Ste-Praxède
9.4 Autorisation de signature de l'entente relative à l'organisation d'un Service de protection contre l'incendie pour la Municipalité de la Paroisse de Disraeli
9.5 Demande d'aide financière Club ornithologique de la région de l'Amiante
9.6 Participation de la Ville de Disraeli à l'Office municipal de l'Habitation de Disraeli pour l'année 2015
9.7 Demande d'aide financière programme Emploi d'été Canada 2015

- 9.8 Autorisation de paiement à TGC inc. – Travaux station de pompage Champagnat, décompte progressif numéro 3
- 9.9 Autorisation pour l'ouverture d'une marge de crédit pour la Ville de Disraeli, Caisse Desjardins du Carrefour des lacs
- 9.10 Avis de motion règlement numéro 597 – Règlement modifiant le règlement numéro 482 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement
- 9.11 Avis de motion règlement numéro 598 – Règlement modifiant le règlement numéro 491 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement
- 9.12 Avis de motion règlement numéro 599 – Règlement modifiant le règlement numéro 550 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement
- 9.13 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires
- 9.14 Autorisation pour l'ouverture d'un compte pour le Fonds de parcs et espaces verts, Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs
- 9.15 Achat camionnette aux Entreprises Gaétan Faucher inc.

10.- URBANISME

- 10.1 Adoption du règlement numéro 593 – Règlement amendant le règlement de zonage numéro 456
- 10.2 Demande d'un moratoire sur l'installation des compteurs de nouvelle génération d'Hydro-Québec

11.- AUTRES SUJETS

SUIVI DES PRINCIPAUX DOSSIERS

- 11.1 Eau potable - rapport analyses reçues, rencontre MAMOT à la fin du mois de janvier
- 11.2 Comptes de taxes
- 11.3 Parc de la gare/parc plage – sécuriser la zone plage

DÉCLARATION :

Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

(Noter au livre des minutes que les membres du conseil ont déposé le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires et transmettre cette déclaration au MAMOT)

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite les membres du conseil à poser des questions
- 12.2 Le maire invite les citoyens à poser des questions

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 13.1 La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DE S APPALACHES

**Séance ordinaire
du 12 janvier 2015**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le lundi 12 janvier 2015, conformément aux dispositions de la loi sur les Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de question
- 13.- Clôture de la séance
- 14.- Levée de la séance

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-2015-001

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

Que l'ordre du jour, avec un point en ajout, soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

01-2015-002

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014 ont été remises aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE les procès-verbaux ne sont pas lus et sont adoptés tels quels.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- CORRESPONDANCE - Résolutions selon la correspondance

Aucune

5.- RAPPORT DES COMITÉS

- 5.1 Voirie
- 5.2 Loisirs
- 5.3 Incendie
- 5.4 Urbanisme
- 5.5 Comité Famille
- 5.6 Chargée de projet
- 5.7 Comité RevitalisAction

6.- RAPPORT DU C.C.U.

AUCUN

7.- TRÉSORERIE

- 7.1 Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses comparatifs » a été remise.

01-2015-003

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

01-2015-004

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 31 décembre 2014, totalisant 230 948.88 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, dir. gén. & sec.-trés.

9.- ADMINISTRATION

- 9.1 **Demande au Ministère des Transports pour la substitution des travaux prévus en 2014/2015 ainsi que le remboursement de l'aide financière confirmée dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli avait prévu faire des travaux sur la rue Beaudoin, la rue St-Gérard et la route du 3^e rang en 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE certaines obligations prioritaires ont fait en sorte que les travaux sur les rues Beaudoin et St-Gérard ont été reportés à une année ultérieure ;

CONSIDÉRANT QUE les rues Daigle et Ste-Luce ont été prioritaires pour l'année 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au Ministère des Transports du Québec une substitution des travaux prévus afin d'avoir l'autorisation de celui-ci pour les rues Daigle et Ste-Luce ;

01-2015-005

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le conseil demande au Ministère des Transports d'autoriser le changement des rues St-Gérard et Beaudoin par les rues Daigle et Ste-Luce pour les travaux réalisés en 2014.

QUE le conseil demande le versement de l'aide financière prévue suite à l'obtention de l'autorisation pour la substitution des travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 Démission de M. Éric Bellavance comme pompier volontaire – Service des incendies

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Bellavance ne s'est pas présenté au Service de sécurité incendie depuis plus de onze (11) mois pour les pratiques, intervention et réunion ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10.04 de la convention collective *paragraphe c* qui stipule : « Un pompier perd son ancienneté et son emploi dans les cas suivants : c) s'il est absent pour une durée de plus de 6 mois, excluant maladie, congé sans solde et accident » ;

CONSIDÉRANT QUE M. Bellavance nous a fait parvenir une lettre confirmant sa démission au poste de pompier volontaire en date du 5 janvier 2015;

01-2015-006

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le conseil accepte la démission de M. Éric Bellavance comme pompier volontaire au Service de sécurité incendie de la Ville de Disraeli.

QUE le conseil tient à remercier M. Bellavance pour le travail accompli au cours des années à l'emploi du Service de sécurité incendie de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 Autorisation de signature de l'entente relative à l'organisation d'un Service de protection contre l'incendie pour la municipalité de Ste-Praxède

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli et la Municipalité de Ste-Praxède ont conclu depuis quelques années une entente à l'organisation d'un Service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler cette entente pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'une hausse des coûts selon l'IPC du Québec en décembre 2014 ;

01-2015-007

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Disraeli, ladite entente avec la municipalité de Ste-Praxède.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 **Autorisation de signature de l'entente relative à l'organisation d'un Service de protection contre l'incendie pour la Municipalité de la Paroisse de Disraeli**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli et la Municipalité de la Paroisse de Disraeli ont conclu depuis quelques années une entente à l'organisation d'un Service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler cette entente pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'une hausse des coûts selon l'IPC du Québec en décembre 2014 ;

01-2015-008

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Disraeli, ladite entente avec la municipalité de la Paroisse de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.5 **Demande d'aide financière Club ornithologique de la région de l'Amiante**

CONSIDÉRANT QUE le Club ornithologique de la région de l'Amiante fêtera son 20^e anniversaire en 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE le Club ornithologique désire obtenir une aide financière pour permettre la poursuite de leur mission de protéger et conserver l'habitat des oiseaux de la région ;

01-2015-009

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU

QUE le conseil informe le Club d'Ornithologie que la Ville de Disraeli ne participera pas financièrement à leurs activités pour l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.6 **Participation de la Ville de Disraeli à l'Office municipal de l'Habitation (OMH) de Disraeli pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Disraeli a déposé son budget pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE le déficit anticipé pour l'année 2015 est de l'ordre de 84 702.\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli contribue à ce déficit pour un montant de 8 470.\$ représentant 10% de celui-ci ;

01-2015-010

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER

QUE le conseil confirme sa participation au déficit de l'OMH de Disraeli représentant 10% de celui-ci avec une contribution pour l'année 2015 de 8 470.\$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.7 Demande d'aide financière programme Emploi d'été Canada 2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli s'est toujours fait un devoir de donner la chance à des étudiants de vivre une expérience de travail durant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi d'été Canada permet d'avoir une aide financière pour l'engagement des étudiants;

01-2015-011

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière à Emploi d'été Canada afin d'obtenir une aide financière pour l'engagement de plusieurs étudiants pendant la saison estivale 2015.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli tous les documents requis pour cette demande.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.8 Autorisation de paiement à TGC inc. – Travaux station de pompage Champagnat, décompte progressif numéro 3

01-2015-012

Il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

QUE le conseil autorise le paiement à TGC inc. au montant de 25 541.70 \$ taxes incluses pour les travaux de la station de pompage Champagnat.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.9 Autorisation pour l'ouverture d'une marge de crédit pour la Ville de Disraeli, Caisse Desjardins du Carrefour des lacs

CONSIDÉRANT QU'afin d'avoir une certaine sécurité financière lors de la fin de l'année fiscale et avant la nouvelle taxation annuelle pour permettre à la Ville de pouvoir rencontrer les paiements qu'elle doit effectuer ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir une marge de crédit pour sécuriser les éventuelles transactions que l'on doit effectuer et pour avoir une continuité sur le fonctionnement de la Ville ;

01-2015-013

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

QUE le conseil autorise l'ouverture d'une marge de crédit au montant d'un (1) million de dollars à la Caisse Desjardins du Carrefour des lacs.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis pour l'ouverture de cette marge de crédit.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.10 Avis de motion règlement numéro 597 – Règlement modifiant le règlement numéro 482 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement

01-2015-014

M. Rock Rousseau, conseiller de la Ville de Disraeli, donne avis de la présentation ultérieure du règlement numéro 597 modifiant le règlement numéro 482 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement.

9.11 Avis de motion règlement numéro 598 – Règlement modifiant le règlement numéro 491 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement

01-2015-015

M. Alain Brochu, conseiller de la Ville de Disraeli, donne avis de la présentation ultérieure du règlement numéro 598 modifiant le règlement numéro 491 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement.

9.12 Avis de motion règlement numéro 599 – Règlement modifiant le règlement numéro 550 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement

01-2015-016

M. Rock Rousseau, conseiller de la Ville de Disraeli, donne avis de la présentation ultérieure du règlement numéro 599 modifiant le règlement numéro 550 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement.

9.13 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli prévoit la formation de plusieurs pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli doit transmettre sa demande au Ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du programme ;

En conséquence, il est,

01-2015-017

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité publique et de transmette cette demande à la MRC des Appalaches.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.14 Autorisation pour l'ouverture d'un compte pour le Fonds de parcs et espaces verts, Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli va ajuster la réglementation au niveau du lotissement en créant un Fonds de parcs et espaces verts pour les futurs promoteurs pour les développements domiciliaires et autres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir un compte bancaire uniquement consacré à ce fonds;

01-2015-018

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

QUE le conseil autorise l'ouverture d'un compte bancaire pour la gestion du Fonds de parcs et espaces verts.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis pour l'ouverture dudit compte.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.15 Achat d'une camionnette aux Entreprises Gaétan Faucher inc.

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics doit faire l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service;

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Gaétan Faucher inc. ferme l'entreprise et que la camionnette répond en tout point au besoin du Service des travaux publics;

01-2015-019

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

QUE le conseil autorise l'achat de la camionnette des Entreprises Gaétan Faucher inc.

QU'un montant de 15 000.\$ soit autorisé pour faire l'acquisition du véhicule.

Description du véhicule :

- Ford 2010 E250 Bleu 4.6 litres
- No série : 1FTME2EW9ADA17941
- Kilométrage : 26 191 kilomètres

Inclus dans la transaction :

- Attache remorque
- Quatre (4) roues avec pneus d'été
- Support de toit
- Tablettes intérieures

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- **URBANISME**

10.1 **Adoption du règlement numéro 593 – Règlement amendant le règlement de zonage numéro 456**

CONSIDÉRANT QUE la période d'enregistrement des demandes pour la participation à un référendum sur certaines dispositions du règlement numéro 593 se terminait le 26 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été déposée au bureau municipal;

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

01-2015-020

QUE le conseil adopte le règlement numéro 593, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.2 **Demande d'un moratoire sur l'installation des compteurs de nouvelle génération d'Hydro-Québec**

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs dits « intelligents » qu'Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix ;

CONSIDÉRANT QUE le coût exorbitant du remplacement de compteurs électromécaniques actuels qui ont une durée de vie minimale de vingt-cinq ans par des compteurs ayant une durée de vie d'à peine quinze ans représente une dépense injustifiée que tôt ou tard les abonnés devront absorber;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a nullement démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteurs, ni les avantages que pourraient représenter pour le consommateur la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;

CONSIDÉRANT QUE les radiations électromagnétiques (micro-ondes) émanant de l'émetteur-récepteur (900 à 920 MHz comme les cellulaires, des ondes partiellement cancérigènes selon l'OMS) dont ces compteurs sont munis s'ajouteraient à la dose déjà élevée que la population doit absorber et contribueraient à déclencher une kyrielle de problèmes de santé, particulièrement chez les personnes électrohypersensibles, tel qu'observé partout ailleurs où de tels dispositifs ont été installés ;

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

01-2015-021

QUE le conseil municipal de Disraeli demande au Gouvernement du Québec qu'il impose à Hydro-Québec de surseoir au déploiement de ces compteurs jusqu'à ce qu'il ait été démontré que les considérations évoquées ci-dessus ont été dûment prises en compte et que les correctifs nécessaires ont été apportés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11.- **AUTRES SUJETS**

SUIVI DES PRINCIPAUX DOSSIERS

- 11.1 Eau potable - rapport analyses reçues, rencontre MAMOT à la fin du mois de janvier
- 11.2 Comptes de taxes
- 11.3 Parc de la Gare – sécuriser la zone plage

DÉCLARATION

Je, Patrice Bissonnette, dir.-gén. / sec.-trés., affirme que tous les membres du conseil ont déposés la déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année 2015.

(Le secrétaire-trésorier doit faire parvenir, au ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire, au plus tard le 15 février de chaque année, un relevé indiquant les membres du conseil qui ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires à jour devant le conseil ainsi que les membres qui ne l'ont pas fait, et ce, depuis la dernière transmission d'un tel relevé au ministre.)

Patrice Bissonnette
Dir. gén. /sec.-trés.

12.- PÉRIODE DE QUESTION

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions

13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

01-2015-022

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE cette séance soit levée à 19h55.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

CORRESPONDANCE DU MOIS

Aucune

Je, Jacques Lessard ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Jacques Lessard, Maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. Gén. / Sec.-trés.
